



Saisie de meuble par un huissier par sms

Par **Couty**, le **19/01/2017** à **06:50**

Bonjour j ai reçu hier un SMS à 18h d un huissier me disant saisie de vos meubles demain 10h15 avec demanageur et témoin je voudrais savoir si c est legal de faire CA sachant que je sais pas pour quel dette et sachant que j ai une dette avec un crédit à la consommation mais que en début de semaine un autre haussier m à contacter et qu'on a trouver un plan de financement j aimerais savoir si c est normal que deux huissier qui ne sont pas de la mm ville soit sur mon dossier merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **19/01/2017** à **08:10**

Bonjour, avant d'avoir le droit de saisir, il faut que L'huissier est un titre exécutoire, vous le demandez s'il se présente sans quoi vous refusez d'ouvrir, cordialement